

# Guide pour l'évaluation de la pratique préalable pour la filière animation communautaire

## Préambule :

Ce document a pour objectif de préciser ce qui est attendu d'un.e stagiaire effectuant les 400 à 800 heures de pratique préalable à la formation d'animateur.trice communautaire ES.

Tous les items doivent être évalués et faire l'objet d'un commentaire ou d'une illustration.

Chaque capacité est traduite en objectifs élaborés sur la base du Cadre national de classification des formations professionnelles (CNC) (principalement niveau 2) ainsi que sur la base de la Taxonomie de Bloom (principalement niveaux 1 et 2). Ceux-ci ne sont pas exhaustifs et peuvent être complétés en fonction des exigences de l'institution.

## 1. Évaluation des aptitudes à se former à un niveau école supérieure

1.1. Capacité à communiquer oralement et par écrit : de manière générale, il s'agit ici d'évaluer la capacité du.de la candidat.e à exprimer oralement sa pensée, ses observations dans un discours structuré et clair.

Capacité à s'exprimer oralement et argumenter ses positions dans le contexte professionnel	Le.la candidat.e doit pouvoir : Avoir un discours clair et structuré. Identifier, nommer ses valeurs. Donner son avis, préciser et illustrer ses positions et les discuter.
Capacité à rechercher et utiliser de la documentation écrite	Le.la candidat.e doit : Manifester de l'intérêt pour la lecture. Savoir résumer, synthétiser un article. Utiliser les connaissances de base dans sa pratique.
Capacité à mettre par écrit ses réflexions et observations (y.c rapport écrit rédigé par le.la candidat.e)	Le-la candidat-e doit : Présenter des situations par écrit à son-sa FPP. Sélectionner les faits les plus pertinents. Distinguer les faits de ses ressentis. Respecter les règles de base de la langue française.

1.2. Capacités réflexives : de manière générale, il s'agit ici d'évaluer la capacité du.de la candidat.e à se poser des questions, à questionner les professionnel.le.s, à réajuster ses actions en prenant en compte les remarques et commentaires qui lui sont prodigués.

Capacité à se remettre en question et à prendre en compte remarques et commentaires	Le.la candidat.e doit : Donner une appréciation sur sa pratique. Prendre en compte l'avis des professionnel.le.s. Ajuster, adapter sa pratique en fonction des feedback.
Capacité à explorer et à questionner les pratiques éducatives et à faire des liens	Le.la candidat.e doit : Observer les pratiques éducatives. Restituer ses observations. Questionner les professionnel.le.s. Utiliser son expérience, ses connaissances pour cerner la réalité institutionnelle.

	Nommer, identifier les pratiques éducatives de l'institution.
--	---

## 2. Appréciation des aptitudes personnelles nécessaires à la pratique du métier d'ac

2.1. Capacité à être en relation et à communiquer : le métier d'ac est un métier de relation qui nécessite de mobiliser des ressources de communication tant avec les bénéficiaires qu'avec les partenaires. Le.la candidat.e doit faire preuve d'une certaine aisance dans la relation.

Avec les bénéficiaires : attitudes et langage appropriés	Le.la candidat.e doit : Adapter son langage aux bénéficiaires et à leurs capacités. Respecter le cadre donné. Faire preuve de bienveillance, d'empathie, d'écoute vis à vis des bénéficiaires. Soutenir, accompagner le bénéficiaire, le valoriser selon les consignes reçues et les pratiques en vigueur dans le lieu.
Avec les partenaires : attitudes et langage appropriés	Le.la candidat.e doit : Appliquer les règles en vigueur. Respecter le cadre défini par l'institution Se montrer respectueux.se avec les partenaires.
Avec les collègues : intégration et implication dans le travail d'équipe. Attitudes et langage appropriés	Le.la candidat.e doit : Respecter le projet institutionnel. Connaître et respecter l'organisation hiérarchique du lieu. S'investir dans des tâches concrètes. Collaborer avec l'équipe de professionnel.le.s en appliquant les consignes et exécutant les tâches demandées. Prendre sa place de stagiaire en participant activement et concrètement à la vie quotidienne. Participer aux projets de l'institution Adapter son mode de communication aux situations rencontrées.

2.2. Implication personnelle : le métier d'ac est un métier exigeant qui nécessite un engagement de la personne.

Capacité à prendre des initiatives et à travailler de manière autonome	Le.la candidat.e doit : Réaliser les tâches confiées selon les procédures. Percevoir quand une situation nécessite son intervention (aide à un.e collègue, aide à un.e bénéficiaire). Offrir son aide spontanément au.à la bénéficiaire qui en a besoin, aux professionnel.le.s. Expérimenter, explorer des savoirs-faires. Gérer et résoudre des situations peu complexes.
Ponctualité, assiduité, constance, présence	Le.la candidat.e doit : Respecter les engagements contractuels en respectant ses horaires de travail. Répondre aux demandes du.de la FPP.

	Faire preuve de persévérance et de continuité dans ses apprentissages. Etre disponible physiquement et psychologiquement.
--	--

2.3. Intérêt pour le vivre ensemble : dimension sociale du métier. La particularité et la spécificité du métier est qu'il se pratique dans une collectivité. Il s'agit de reconnaître chaque bénéficiaire comme un individu singulier tout en lui permettant de vivre avec des pairs.

Capacité à valoriser le groupe de bénéficiaires	Le.la candidat.e doit : Connaître tous les bénéficiaires du groupe. Etablir des liens avec tou.te.s les bénéficiaires du groupe. Traiter les bénéficiaires et les situations de manière équitable. Observer et décrire les liens entre les bénéficiaires. Favoriser la coopération, l'entraide entre les bénéficiaires.
Capacité à respecter chaque personne quel que soit son rôle et sa situation sociale	Le.la candidat.e doit : Accompagner chacun.e, quelle que soit sa situation personnelle, culturelle, religieuse et ou sociale. Favoriser l'égalité entre les bénéficiaires.